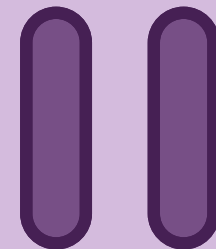
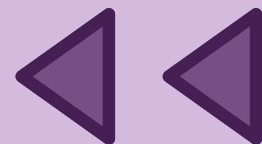


# MUSIQUE & IAG


C.B., professeure documentaliste, Lycée International de Valbonne, 2025-2026





# DROIT D'AUTEUR - FRANCE

Révolution française - Code de la Propriété intellectuelle.

**DROIT MORAL** 

perpétuel,  
inaliénable,  
imprescriptible

divulgation,  
paternité,  
intégrité de l'oeuvre,  
retrait/repentir

**DROIT PATRIMONIAL** 

tout au long de la vie + 70 ans  
après la mort (90 si guerre),  
cessible.

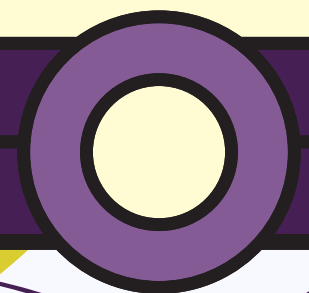
↓  
domaine public

représentation  
(communication de l'oeuvre  
au public),  
reproduction  
(fixation matérielle)



droits voisins

50 ans   
éditeurs,  
producteurs,  
artistes-  
interprètes... 





« Mon espace membre sur [sacem.fr](http://sacem.fr) est conçu pour simplifier mes démarches. »

Différents codes permettent de vous identifier en tant que sociétaire, retrouvez-les dans votre espace membre (rubrique « Mes identifiants ») :

- **Numéro de personne** : c'est votre numéro unique de membre à mentionner lors de vos échanges avec la Sacem.
- **COAD** (numéro de compte ayant droit) : vous avez autant de COAD que de comptes ouverts à la Sacem (un pour votre rôle d'auteur-compositeur, un autre pour votre rôle d'auteur-réalisateur par exemple. Les sociétés d'édition ont un COAD par catalogue).
- **IPI** (interested party information) : c'est votre numéro international de membre vous permettant d'être identifié par toutes les sociétés de gestion collective dans le monde.

Auteurs compositeurs et éditeurs



Votre espace membre :

- [createurs-editeurs.sacem.fr](http://createurs-editeurs.sacem.fr)
- Après votre adhésion, vous recevez un mail vous permettant de créer votre espace membre.

## VOTRE ESPACE MEMBRE EN LIGNE

Vos services sont disponibles à tout moment.



## COMMENT PROTÉGER ET DÉCLARER UNE ŒUVRE ?

Déclarer vos œuvres à la Sacem est une étape indispensable pour vous répartir vos droits d'auteur. Un défaut de déclaration peut engendrer des retards et des erreurs dans leur versement. En complément, grâce à Musicstart, la Sacem vous permet de protéger vos créations.

### PROTÉGEZ VOS ŒUVRES AVEC MUSICSTART

Vous venez de créer une œuvre ou votre œuvre est en cours de création et vous souhaitez en aménager la protection en vous créant une preuve d'antériorité : utilisez le service Musicstart. Il vous permettra d'établir l'antériorité de vos œuvres, même inachevées, dans le but de prouver votre maternité/paternité. Attention cependant, un enregistrement d'œuvre fait sur Musicstart ne permet pas la répartition de vos droits d'auteur. Vous devez, par ailleurs, impérativement déclarer votre œuvre à la Sacem dès que le titre est définitif, que tous les participants et participants sont identifiés et le partage des droits finalisé, et ce le plus tôt possible en amont de la première écoute ou diffusion.

### DÉCLAREZ VOS ŒUVRES

- En ligne dans votre espace membre sur [sacem.fr](http://sacem.fr) Simple, pratique, sécurisé grâce à la signature électronique des ayants droit.
- Une fois votre déclaration traitée, consultez le catalogue de vos œuvres dans votre espace membre. Votre création rejoint les millions d'œuvres représentées par la Sacem.



### DÉCLAREZ VOS PSEUDONYMES

- Vous pouvez déclarer autant de pseudonymes que souhaité, lors de votre adhésion à la Sacem ou après. Cette démarche est gratuite.
- **Pseudonyme pour une personne** Faites la demande depuis votre espace membre, rubrique « Mes identifiants Sacem ».
  - **Pseudonyme de groupe musical** Remplissez le formulaire « Demande de pseudonyme de groupe » (téléchargeable dans votre espace membre, rubrique « Mes identifiants Sacem ») et renvoyez-le en utilisant votre messagerie sécurisée dans votre espace membre.

Différents codes permettent d'identifier vos œuvres :

- **IDE12** (ou COCV) : code unique attribué par la Sacem à votre œuvre. Vous pouvez le retrouver dans votre catalogue, vos répartitions, etc.
- **ISWC** (international standard work code) : code international unique attribué à une œuvre dès sa création. Cette action se fait automatiquement sans démarche de votre part.

Un code permet d'identifier vos enregistrements :

- **ISRC** (international standard register code) : code unique identifiant l'enregistrement sonore d'une œuvre attribué par le distributeur ou par ISRC France (SCPP).



Pour certaines œuvres qui ne peuvent pas être déclarées en ligne, des bulletins de déclaration sont disponibles sur [sacem.fr](http://sacem.fr)

> **Ressources et documents**



# DROIT D'AUTEUR - USA

Dépôt de l'œuvre et son enregistrement,  
Copyright Act du 19 octobre 1976.



domaine public

“droit de copier” : droit d'exploitation lié à l'œuvre elle-même, par l'entreprise de production/édition... (= “auteur”),

95 ans après première publication,

“creative rights” : droits moral et patrimonial négociés

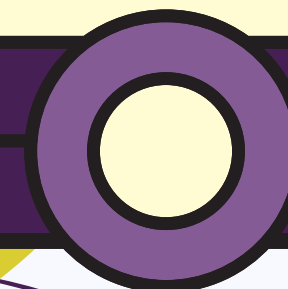
fair use

limites au copyright pour citer, créer...,  
critères utilisés par les tribunaux : usage “loyal” ou non

*ex. Taylor Swift et ses masters*

1989 : ratification de la convention de Berne, donc un auteur étranger peut lancer des poursuites judiciaires pour violation de droits aux USA

1998 : pérenniser la protection d'œuvres qui auraient dû tomber dans le domaine public telles les œuvres de Disney (Mickey Mouse)





# DROIT D'AUTEUR VRAI/FAUX

Je suis Aya Nakamura. J'ai le droit d'interdire à Emmanuel Macron d'utiliser la chanson (version album) Djadja pour ses voeux du nouvel an à la télé.

Je suis un des trois membres de Le side, et donc co-producteur et co-compositeur de Djadja. J'ai le droit d'utiliser la chanson dans une pub d'entreprise familiale.

Je suis Tristan Salvati, un des quatre compositeurs de Particule. Je peux demander à Miki le retrait de la chanson sur son compte Youtube.

Je suis Beyoncé. Je peux interdire à Aya Nakamura de reprendre une de mes chansons dans son concert.

Je suis Miki, je peux utiliser un sample de Taylor Swift dans la prochaine chanson que je compose.

Je suis Sofiane Pamart, je peux interpréter en concert, au piano, Particule de Miki et la mixer avec Le Ray au soleyl de Johannes Ciconia.



# IAG VRAI/FAUX

Pour entraîner les IAG à reconnaître des données puis en créer, les entreprises qui conçoivent ces IAG respectent les droits d'auteur et copyright et rémunèrent les ayants droits.


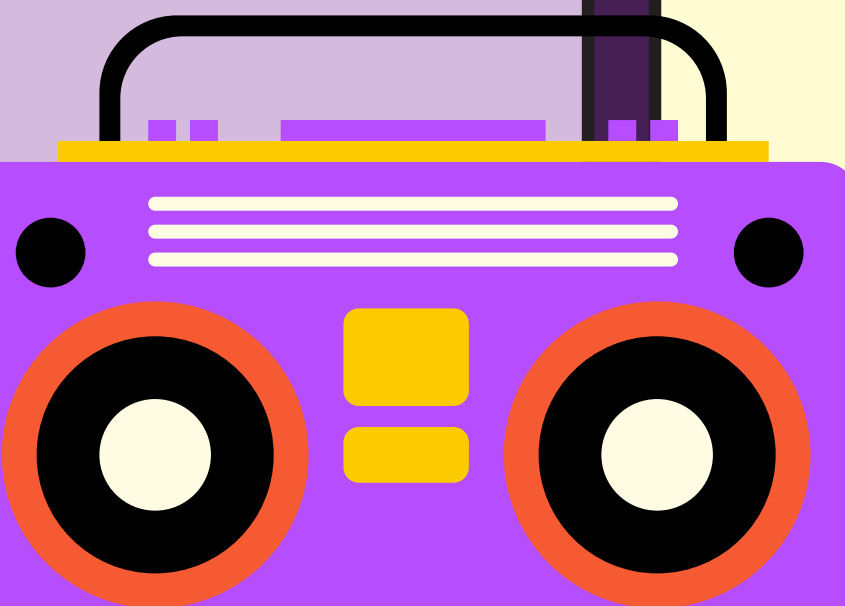
L'IAG analyse les motifs musicaux de ses données pour créer de nouvelles compositions.

L'IAG reproduit l'activité humaine en utilisant des samples. Donc créer et générer de la musique, ce sont deux activités identiques.

Une IAG peut générer une voix d'un·e humain·e et donc faire "chanter" des artistes décédé·es mais ces artistes ne sont alors pas protégés par le droit d'auteur.

# PLAYLIST

- ▶ Sampling, force de création ou vol ?
- ▶ Tiktok, mutation de la musique pop ?
- ▶ Musique et coût environnemental
- ▶ IAG musicale, force de création ou vol ?
- ▶ Charte d'usage pour créer de la musique avec IAG



# SAMPLING, FORCE DE CRÉATION OU VOL ?

Documents :

"L'art du sampling", par Universal Production Music  
Deux chansons "au delà du sampling" amenant à la réflexion :

Eminem + Tori Amos

Gotye + Doechii



# TIKTOK, MUTATION DE LA MUSIQUE POP ?

Document :

4 pages extraites d'un mémoire de recherche :  
"Quand tiktok donne le la à la musique : l'influence de  
tiktok sur les mécanismes de production, de création et de  
diffusion de la musique", Antonin Bodiguel



# MUSIQUE ET COÛT ENVIRONNEMENTAL

Documents :

"Understanding the Ecological Footprint of AI Music:  
Challenges and Opportunities for a Greener Future",

Soundraw (anglais)

et

"Musique et données De la recherche aux usages",

Vincent LOSTANLEN



# IAG MUSICALE, FORCE DE CRÉATION OU VOL ?

Document :

"Spotify main dans la main avec l'IA : à qui la faute ?",

Les Inrocks

Chanson (proposition) :

Walk My Walk, Breaking rust

+ analyse en anglais et vidéo en anglais

**CRÉATION D'UNE CHARTE  
D'USAGE DE L'IA EN  
MUSIQUE**

